



Le Président

DECISION

N°D-09/381

Le Président de l'établissement public du musée du quai Branly,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'établissement public du musée du quai Branly, et notamment son article 10 alinéa 14,

Vu le décret du 4 janvier 2005 portant nomination M. Stéphane MARTIN en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly,

Vu la décision n°09/380 du 1er juillet 2009 portant nomination de M. Karim MOUTTALIB, en qualité de Directeur général délégué,

DECIDE

Art. 1^{er}. – Le Président donne délégation à M. Karim MOUTTALIB, Directeur général délégué, à l'effet de signer :

- les conventions et contrats de cession de droits d'auteur dont l'engagement financier n'excède pas 10 000€ HT, à l'exception des conventions de prêts d'œuvre,
- les décisions de vacation,
- les mandats dont le montant unitaire n'excède pas 150 000 euros hors taxes. Le montant unitaire s'apprécie mandat par mandat, qu'ils soient regroupés ou non au sein d'un même bordereau,
- les réimputations de compte dans la limite de 150 000 euros hors taxes,
- les ordres de reversement dans la limite de 150 000 euros hors taxes,
- les titres de recettes dans la limite de 150 000 euros hors taxes.
- les bons de commande et les marchés dont le montant unitaire n'excède pas 150 000€ HT,
- les autorisations de publication de photographies,
- les certificats administratifs,
- les notes de service,
- les congés,
- les autorisations d'exécution de copie d'œuvres.

★ musée du quai Branly

Art. 2. – Pour toute absence du Président supérieure à 48 heures, délégation est donnée à M. Karim MOUTTALIB, Directeur général délégué, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Établissement public du musée du quai Branly tous actes et décisions, à l'exception des décisions mentionnées aux 8°, 9° et 10° de l'article 10 du décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004, de la convocation du conseil d'administration et de la signature des contrats de travail.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministre de la culture et de la communication ainsi que sur les sites internet et intranet de l'établissement public du musée du quai Branly.

A Paris, le 1^{er} juillet 2009

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by 'M' and 'A' with a horizontal stroke, and a final flourish.

Stéphane Martin